

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
TABLE DES MATIÈRES
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 28 JUILLET 2020

20-083 Mandat à la Société de transport de Sherbrooke – Mise à jour SIPE 2.2 et renouvellement de la licence et maintenance SIPE 2020 et du service de support à la clientèle pour l'année 2020 incluant une option de renouvellement pour deux ans.	1
20-084 Autorisation pour la levée d'option pour 3 ans du serveur du transport adapté et de la billettique.....	3
20-085 Ratification de contrat pour l'achat de vélos et d'une station à PBSC.....	3
20-086 Ratification de contrat pour l'installation de panneaux d'affichage par Enseignes Ste-Marie.....	4
20-087 Ratification de contrat à Vitcom	4
20-088 Octroi de contrat à Patrice Lavoie.....	5
20-089 Octroi de contrat à Les Entreprises F.M.G.....	5
20-090 Octroi d'une banque d'heures à CSched	6
20-091 Programme d'aide d'urgence au transport en commun	7
20-092 Distanciation physique au transport adapté	7
20-093 Date et lieu de la prochaine séance	7

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue par visioconférence, le 28 juillet à 10 h 00, sous la présidence de M. Marc Pettersen.

Sont présents : Mesdames Brigitte Bergeron et Martine Lafond ainsi que Messieurs Jean-Marc Crevier et Michel Tremblay.

Sont absents : Madame Lina Tremblay et Monsieur Marti Harvey.

Assistent également :

Messieurs Jean-Luc Roberge, directeur général et Sébastien Comeau, chef de la planification et support technologique et mesdames Natacha Boies, directrice de l'exploitation, Nadia Tremblay, directrice des finances et des ressources matérielles, Mélanie Tremblay, directrice des ressources humaines ainsi qu'Ève-Marie Lévesque, conseillère en communication et secrétaire générale.

M. Pettersen souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron
Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit accepté dans sa forme et teneur en ajoutant le point suivant « Distanciation physique au transport adapté ».

20-083 Mandat à la Société de transport de Sherbrooke – Mise à jour SIPE 2.2 et renouvellement de la licence et maintenance SIPE 2020 et du service de support à la clientèle pour l'année 2020 incluant une option de renouvellement pour deux ans.

CONSIDÉRANT que la Société de transport du Saguenay (ci-après l'« Organisme ») désire s'approvisionner et obtenir des services pour la mise à jour SIPE 2.2 et le renouvellement de la licence et maintenance SIPE 2020 et le service de support à la clientèle pour l'année 2020 (ci-après les « Biens/Services »);

CONSIDÉRANT que la Société de transport de Sherbrooke (ci-après STSherbrooke) désire également s'approvisionner et obtenir des services pour les mêmes Biens/Services;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 92.4 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01), la STSherbrooke peut être mandatée par l'Organisme aux fins de s'approvisionner et obtenir des services (ci-après le « Mandat »);

CONSIDÉRANT que l'Organisme et la STSherbrooke souhaitent convenir des modalités du Mandat.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Madame Brigitte Bergeron
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. QUE le préambule des présentes résolutions en fait partie intégrante.
2. D'ACCEPTER les modalités prévues au Mandat, incluant notamment celles qui suivent :
 - a. Le choix du mode d'octroi du contrat (ci-après « Contrat »), a été fait par les Parties en fonction du coût estimé des Biens/Services du type Biens/Services et des exceptions prévues aux Lois applicables.
 - b. La STSherbrooke est responsable du respect des dispositions des lois applicables en fonction du mode retenu pour l'octroi du Contrat.
 - c. Le Règlement sur la gestion contractuelle de la STSherbrooke est applicable dans le cadre du processus d'Octroi du Contrat.
 - d. Les personnes désignées par la STSherbrooke sont autorisées à signer tous les documents requis dans le cadre du processus d'octroi du Contrat.
 - e. La STSherbrooke est responsable de la préparation des documents contractuels requis dans le cadre du processus d'octroi du Contrat.

L'Organisme est responsable de la préparation des plans, des devis et de tout autre document technique qui le concernent et qui sont requis dans le cadre du processus d'octroi du Contrat et de l'exécution du Contrat.

- f. La procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat de la STSherbrooke trouve application lors du processus d'octroi du Contrat.
- g. La STSherbrooke est responsable de la gestion (i) de l'octroi du Contrat et (ii) du Contrat.

La STSherbrooke est tenue, à la demande de l'Organisme ou lorsque les circonstances le justifient, de l'informer de sa gestion de l'Octroi du Contrat et du Contrat.

- h. Dans le cadre du processus d'octroi du Contrat, le conseil d'administration de la STSherbrooke est chargé du processus d'évaluation du rendement.

- i. L'Organisme est tenu envers tout tiers des actes accomplis par la STSherbrooke dans l'exécution du Mandat.

L'Organisme est tenu d'indemniser la STSherbrooke du préjudice que la STSherbrooke a subi dans l'exécution du Mandat, sauf en cas de faute lourde ou de faite intentionnelle de la STSherbrooke.

3. QUE le directeur général de l'Organisme soit autorisé à signer le Mandat.

20-084 Autorisation pour la levée d'option pour 3 ans du serveur du transport adapté et de la billettique

CONSIDÉRANT que la Société de transport de Sherbrooke, la Société de transport de Trois-Rivières, la Société de transport de l'Outaouais, la Société de transport de Lévis et la Société de transport du Saguenay ont procédé à l'implantation et exploitent en commun un système d'aide à l'exploitation en temps réel pour le transport adapté;

CONSIDÉRANT que les sociétés de transport membres du Consortium se sont entendues pour partager les frais reliés à l'hébergement de l'infrastructure informatique nécessaire à l'opération de leurs systèmes respectifs dans le but d'améliorer la robustesse tout en réduisant les coûts;

CONSIDÉRANT que selon l'article 15.02.02, le contrat original après une période initiale de 5 ans, prévoit une possibilité de renouvellement pour ses 5 ans.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Madame Martine Lafond
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER la Société de transport de Sherbrooke à procéder à la levée d'option auprès de « PioriT Infogestion, division de Gestion Athena Inc » pour une période de 3 fois 1 an pour les services d'hébergement et de maintenance du système d'aide à l'exploitation du transport adapté et billettique, conformément aux dispositions prévues à l'article 15.02.02 du contrat, au montant de 51 037,79 \$ plus les taxes applicables.

20-085 Ratification de contrat pour l'achat de vélos et d'une station à PBSC

CONSIDÉRANT que la Société de transport du Saguenay (STS) a une entente PBSC, fournisseur de vélos et de stations pour le système de vélos en libre-service Accès Vélos;

CONSIDÉRANT qu'Accès Vélos est en service en 2020;

CONSIDÉRANT que durant la saison 2019, la STS a fait la location d'équipements neufs à PBSC (6 vélos de type EFIT et une station EBS de 7 docks) avec une option d'achat.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier
Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE RATIFIER le contrat d'achat de 6 vélos de type EFIT pour le montant de 10 410 \$ avant taxes et d'une station EBS (7 docks) pour un montant de 9 160 \$ avant taxes à la compagnie PBSC.

20-086 Ratification de contrat pour l'installation de panneaux d'affichage par Enseignes Ste-Marie

CONSIDÉRANT que le cadre de la réalisation des projets de la Station du Royaume et de la Station Cégep, l'installation de panneaux d'affichage étaient prévus;

CONSIDÉRANT que la Société de transport du Saguenay a procédé à un appel d'offres pour l'ensemble de l'affichage des stations, comprenant celles du Royaume et du Cégep ainsi que leurs ajouts;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Enseignes Ste-Marie a été le plus bas soumissionnaire conforme.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE RATIFIER le contrat pour la conception et l'installation d'un panneau d'affichage destiné à la Station du Royaume pour un montant total de 19 590 \$ avant taxes ainsi que 4 panneaux d'affichage pour les quais de la Station du Royaume pour un montant de 5 500 \$ avant taxes et un panneau d'affichage destiné à la Station Cégep pour un montant de 7 800 \$ avant taxes, à l'entreprise Enseignes Ste-Marie.

20-087 Ratification de contrat à Vitcom

CONSIDÉRANT que des travaux d'urgence ont dû être réalisés sur plusieurs fenêtres du bâtiment administratif de la Société de transport du Saguenay situé au 1330, rue Bersimis à Chicoutimi, pour assurer le maintien des infrastructures et la sécurité.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Brigitte Bergeron
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE RATIFIER le contrat à l'entreprise VITCOM pour la réparation des fenêtres du bâtiment administratif de la Société de transport du Saguenay situé au 1330, rue Bersimis à Chicoutimi, pour un montant de 19 562,40 \$ avant taxes.

20-088 Octroi de contrat à Patrice Lavoie

CONSIDÉRANT que la Société de transport du Saguenay souhaite prolonger le trottoir de 40 mètres et installer une dalle de béton pour recevoir un abribus dans le secteur La Baie.

CONSIDÉRANT que des travaux connexes comme la mise en place d'un mur de soutènement en blocs remblai, du gazonnement et de la signation, s'ajoutent au projet initial;

CONSIDÉRANT que l'ensemble de ces travaux nécessitent des plans et des devis de la part d'un ingénieur civil.

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu par Patrice Lavoie, ingénieur.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'OCTOYER à Patrice Lavoie, la rédaction des plans et devis préalables aux travaux d'installation d'un abribus dans le secteur La Baie, soit le prolongement du trottoir de 40 mètres et la pose d'une dalle de béton ainsi que les travaux connexes (mur de soutènement, gazonnement et signalisation) pour un montant de 5 975 \$ avant taxes.

20-089 Octroi de contrat à Les Entreprises F.M.G

CONSIDÉRANT que la Société de transport du Saguenay a mis en place en 2019 un système d'information voyageur en temps réel via les téléphone cellulaire (message texte);

CONSIDÉRANT que ce système d'information voyageur exige que l'utilisateur connaisse le numéro d'arrêt où il se trouve;

CONSIDÉRANT que les panneaux d'arrêts actuels de la STS ne contiennent pas le numéro d'arrêt;

CONSIDÉRANT que la STS a fait produire 1270 nouveaux panneaux d'arrêt avec la mention du numéro d'arrêt.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier
Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'OCTROYER aux Entreprises FMG, l'installation des 1270 panneaux d'arrêt incluant la réparation ou le remplacement des poteaux arrondis ou brisés et les frais de déplacement, pour un montant de 12 776 \$ avant les taxes.

20-090 Octroi d'une banque d'heures à CSched

CONSIDÉRANT que la pandémie de COVID-19 a affecté l'équilibre budgétaire des Sociétés de transport au Québec, dont la Société de transport du Saguenay;

CONSIDÉRANT que la Société de transport du Saguenay souhaite trouver la meilleure approche pour réduire les coûts opérationnels;

CONSIDÉRANT que la compagnie CSched détient une équipe d'experts détenant des connaissances techniques détaillées des outils et des modules d'optimisation de la suite logicielle HASTUS de GIRO, notamment les algorithmes appliqués à l'optimisation des horaires maîtres, du graphichage et des assignations chauffeurs

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier
Appuyé par Mme Brigitte Bergeron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De MANDATER CSched pour une banque d'heure totalisant un maximum de 25 000 \$ taxes incluses afin de soumettre à la Société de transport du Saguenay différentes approches leur permettant de réduire les coûts opérationnels.

20-091 Programme d'aide d'urgence au transport en commun

Monsieur Jean-Luc Roberge informe le CA des modalités du programme d'aide d'urgence au transport en commun, soit le remboursement de 50 % des pertes de revenus liées aux usagers du 1^{er} avril au 31 décembre 2020. Aucune autre dépense liée à la pandémie n'est admissible à ce programme.

20-092 Distanciation physique au transport adapté

Madame Martine Lafond souhaitait avoir des précisions sur le transport adapté en tant de pandémie. Madame Natacha Boies l'a informé que le nombre de réservations est plus petit, ce qui facilite la distanciation dans les modes de transports des usagers Elle mentionne qu'elle n'a été informée d'aucun cas de contamination à la COVID-19 parmi les usagers du transport adapté.

20-093 Date et lieu de la prochaine séance

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se tiendra le lundi 17 août 2020. La confirmation de l'heure et du lieu sera donnée aux administrateurs ultérieurement.

Levée de l'assemblée à 11h11